

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent trente-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1^{er} février 2018, à 10 h 15

Président : M. Ravinatha Aryasinha.....(Sri Lanka)

GE.18-03707 (F) 070319 080319



* 1 8 0 3 7 0 7 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1437^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, j'ai trouvé les discussions de mardi dernier encourageantes, conviviales et stimulantes. Je vous remercie de l'ouverture d'esprit avec laquelle vous avez abordé les discussions informelles, ainsi que de vos idées. Je suggère qu'aujourd'hui, les délégations prolongent leur réflexion sur les raisons pour lesquelles aucune des propositions récapitulées sous forme graphique dans le tableau élaboré par la présidence n'a abouti, et propose que, dans leurs interventions de ce jour, elles fassent part de la manière dont les propositions antérieures pourraient être affinées, fusionnées ou reformulées de façon à les adapter au contexte actuel.

J'entends de nouveau mener ce débat dans un cadre informel et suspendre la séance plénière officielle pour poursuivre en séance informelle. Avant cela, comme je constate qu'il existe une liste d'orateurs qui souhaitent prendre la parole, nous allons passer cette liste en revue et passerons ensuite en séance informelle. Est-ce acceptable ?

Sur ma liste figurent l'Éthiopie, le Bélarus, le Chili, l'Allemagne, la Fédération de Russie et le Japon.

J'invite à présent l'Ambassadeur d'Éthiopie à prendre la parole. Excellence, vous avez la parole.

M. Batora (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que la Conférence tirera profit de votre direction éclairée, et vous assure de la coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Je souhaite dire au revoir à S. E. Alexey Borodavkin, Ambassadeur de Fédération de Russie, et lui souhaiter plein succès dans ses entreprises futures. Je m'associe aussi aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs d'Autriche, d'Égypte, d'Irlande, d'Italie, du Mexique, du Pérou et de Pologne ; je leur souhaite une session fructueuse et un agréable séjour à Genève.

L'Éthiopie rappelle toute l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation qui promeuve le désarmement nucléaire mondial et protège le monde contre la prolifération nucléaire. Nous devons donc redoubler d'efforts pour préserver sa crédibilité en revitalisant ses travaux de fond. C'est pourquoi, au début de cette session annuelle, l'Éthiopie tient à souligner la nécessité d'adopter le programme de travail diligemment afin d'engager des négociations de fond sur les composantes des points de l'ordre du jour de la Conférence. À cet égard, l'Éthiopie salue les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour compiler diverses propositions depuis 2000 afin de permettre aux membres de la Conférence de parvenir à un consensus sur un programme de travail complet et équilibré.

Tous les membres de cette assemblée reconnaissent le grave danger auquel le monde est confronté aujourd'hui du fait de la persistance, de l'emploi et de la menace d'emploi des armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que le retard pris dans l'adoption de mesures concrètes pour éliminer ces armes nous coûte cher à tous en termes de maintien de la paix et de la sécurité internationales et en termes de prévention de l'escalade vers la guerre nucléaire totale.

La possibilité que des acteurs non étatiques utilisent des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive vient encore aggraver le problème, comme vous l'avez indiqué à juste titre dans vos remarques liminaires. L'Éthiopie appelle donc toutes les parties concernées à prendre conscience qu'il est urgent d'engager des négociations constructives en vue de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires selon un calendrier précis. Il s'agit notamment d'interdire la détention, la mise au point, la production, l'acquisition, la mise à l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi et la menace d'emploi de ces armes. L'Éthiopie demande également à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'œuvrer à l'élimination totale des arsenaux nucléaires, ainsi que l'article VI du Traité les y engage.

Conformément aux recommandations de la Conférence d'examen du TNP de 2000, qui insiste sur la nécessité de négocier à la Conférence un traité non discriminatoire,

multilatéral et effectivement vérifiable sur le plan international interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, l'Éthiopie estime que l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles contribuerait grandement à la non-prolifération nucléaire. Dans le même ordre d'idées, l'Éthiopie estime également que l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques revêtent une importance cruciale ; elle encourage donc la Conférence à entamer immédiatement des négociations sur l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant aux fins de prévenir une course aux armements dans l'espace. C'est dans cet esprit que l'Éthiopie appelle tous les États, en particulier les États dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, à contribuer activement aux objectifs de l'utilisation pacifique de l'espace et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et à s'abstenir de tout acte contraire à ces objectifs et aux traités pertinents existants, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération internationale.

L'Éthiopie attache une importance primordiale à la promotion de mécanismes internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace de ces armes par les États qui en sont dotés. Nous sommes également d'avis que de telles garanties contribuent à renforcer le régime de non-prolifération et à préserver les zones exemptes d'armes nucléaires. Cela figure clairement dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. L'Éthiopie encourage donc la Conférence à œuvrer à l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants pour chacune des quatre questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour, dont les garanties de sécurité négatives.

Pour terminer, Monsieur le Président, je vous souhaite une fois encore une présidence fructueuse et vous assure de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans les délibérations de cette Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Éthiopie de sa déclaration et invite à présent l'Ambassadeur du Bélarus à prendre la parole.

M. Ambrazevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Ma délégation appuie les efforts déployés par les six Présidents pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse sur laquelle ses débats ont débouché.

Au cours de la session de l'année dernière, j'ai assumé le rôle de coanimateur des débats du groupe de travail de la Conférence sur la voie à suivre au titre des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Bien que nous n'ayons pu progresser, dans l'ensemble, les discussions se sont révélées utiles.

Les débats ont indubitablement mis en évidence les approches très différentes adoptées par les États membres quant à la façon dont ces questions devaient être traitées, à la possibilité de les traiter au sein de la Conférence du désarmement, et au rôle que la Conférence pourrait jouer dans ce cadre. Dans le même temps, il nous semble avoir décelé une nouvelle tendance. Dans les faits, la Conférence a relégué à l'arrière-plan nombre des initiatives à l'étude, telles que celles relatives aux armes radiologiques. Parallèlement, de nombreux États ont exprimé avec éloquence la nécessité pour la Conférence d'examiner les nouveaux défis et menaces liés à la cybersécurité, à l'utilisation de l'intelligence artificielle, aux systèmes d'armes autonomes à des fins militaires et aux possibilités accrues d'acquisition et d'emploi, par des acteurs non étatiques, de divers types d'armes de destruction massive.

En d'autres termes, nous devons tous veiller à la pertinence des travaux de la Conférence. Les premières discussions de la session de cette année attestent de l'urgence et de l'importance de cette nécessité. Toutefois, je ne m'attarderai pas sur la progression des débats. Les réponses sont résumées dans le rapport remis à M. Lynn, le Président du groupe de travail, et publié sous la cote CD/2102.

En même temps, je continue de penser que la Conférence devrait se montrer plus ambitieuse dans l'examen de ces questions, et dans celui des menaces et difficultés nouvelles qui pèsent sur la sécurité internationale et sur la stabilité stratégique, sans préjudice des négociations sur les quatre questions centrales inscrites à son ordre du jour.

Notre délégation est convaincue que les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour relèvent du mandat de la Conférence, en raison du lien étroit qui unit l'évolution des sciences et des technologies et la possibilité qu'elles soient utilisées à des fins hostiles, la possibilité que cette utilisation produise des effets destructeurs à la mesure de ceux de l'emploi d'armes nucléaires, le poids de plus en plus conséquent des acteurs non étatiques, en particulier des groupes terroristes, et l'évolution des doctrines militaires vers un renforcement du rôle des armes classiques.

À en juger par les observations des États, je voudrais signaler qu'à mon avis, la Conférence devrait disposer d'un mécanisme d'examen efficace lui permettant de traiter les menaces et difficultés nouvelles, d'identifier certains problèmes et certaines lacunes juridiques, et d'élaborer des réponses appropriées.

Cette année encore, nous risquons de nous retrouver dans un cercle vicieux qui nous empêche d'adopter le programme de travail, essentiellement technique, de la Conférence. Nous ne devrions peut-être pas tenter de résoudre d'un seul trait tous les problèmes dont nous sommes saisis. Par exemple, si nous parlons de la nécessité d'entamer des négociations sur les garanties de sécurité négatives, il n'y a aucune raison pour que, dans un premier temps, la Conférence n'examine pas l'objet, la finalité et la portée d'un document futur, c'est-à-dire les éléments qui constituent le fondement de tout accord juridique international. Ce sera le véritable point de départ des négociations, quel que soit le nom que nous donnerons au processus sur le papier.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention sur l'article 28 du Règlement intérieur de la Conférence. Selon les termes de cet article, la Conférence établit, sur la base de son ordre du jour, son programme de travail, qui comprend un calendrier de ses activités pour la session. L'adoption de l'ordre du jour par consensus marque notre accord commun sur les questions dont la Conférence est saisie. J'invite donc toutes les délégations à faire preuve de créativité et de flexibilité dans l'élaboration du calendrier des activités de la Conférence pour cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Bélarus de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la délégation chilienne.

M. Lagos (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation a demandé à prendre à nouveau la parole pour réaffirmer l'inquiétude de notre pays face à la menace persistante que les armes nucléaires représentent pour la sécurité de tous les habitants de notre planète et pour la survie de l'humanité.

Lors de notre séance d'ouverture la semaine dernière, nous nous sommes associés aux délégations qui ont salué l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous nous sommes félicités du récent dialogue intercoréen, évolution positive dans le contexte sécuritaire qui règne actuellement à l'échelle internationale. Toutefois, cette bonne nouvelle ne doit pas nous empêcher d'entreprendre une évaluation objective des réalités du terrain, étant donné la nécessité urgente de réagir à l'escalade alarmante de la menace nucléaire.

Ainsi que la récente publication du *Bulletin of the Atomic Scientists* en fait état, l'heure symbolique de l'horloge de l'apocalypse a atteint minuit moins deux minutes.

Nous devons d'avoir atteint cette échéance critique à l'insistance des pays dotés d'armes nucléaires à assigner une utilité à ces armes, et même à amplifier leur rôle dans les doctrines de défense et de sécurité nationales, choix stratégique qui a encouragé une course à la modernisation de ces arsenaux et au développement de nouvelles technologies nucléaires.

De même, il est alarmant de constater qu'il est prévu d'abaisser le seuil nucléaire afin de justifier l'utilisation de ces armes dans le contexte d'une guerre nucléaire dite limitée. Nous sommes convaincus, sur la base des recherches scientifiques approfondies menées ces dernières années, que toute utilisation intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires catastrophiques.

En même temps, nous prenons note avec préoccupation de la suspension des négociations sur la réduction bilatérale des armements entre les deux principales puissances

nucléaires et de la menace de l'utilisation de ces armes à titre d'instrument de politique étrangère prétendument légitime.

Tous ces facteurs nous rapprochent de minuit. Étant donné que nous ne saurions continuer d'admettre cette tendance inquiétante, il nous faut insister sur une collaboration internationale plus large fondée sur le multilatéralisme et le droit international, et guidée par nos objectifs suprêmes.

Nous nous félicitons donc de la décision du Secrétaire général de convoquer une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire en mai de cette année.

La détention d'armes nucléaires ne devrait pas être assimilée à un moyen de rehausser le prestige d'un pays. Nous partageons le point de vue exprimé par le pape François à la fin de l'année dernière, à savoir que l'existence d'armes nucléaires crée l'illusion de la sécurité et que ces armes font peser le spectre de la peur sur l'humanité tout entière.

En ce qui concerne les travaux de cette instance, Monsieur le Président, nous saluons une fois encore les efforts que vous déployez pour nous permettre de progresser vers l'adoption d'un programme de travail. Les difficultés qui font obstacle au processus de désarmement et de non-prolifération exigent de la Conférence qu'elle s'acquitte enfin de la mission qui lui a été confiée de négocier des instruments juridiques internationaux.

À l'instar de l'Ambassadeur du Bélarus, nous avons coanimé les débats du groupe de travail sur la voie à suivre et nous pouvons confirmer, d'après notre vision des délibérations, que des divergences majeures persistent au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous avons toutefois observé l'émergence, au sein de la majorité, d'une volonté politique d'appuyer les discussions et les négociations sur diverses propositions relatives à la sécurité dans l'espace au sein de cette instance.

Au cours des débats de la semaine dernière et mardi dernier, nous avons également entendu diverses propositions intéressantes relatives à des approches créatives à adopter dans le débat sur la revitalisation de notre Conférence. À cet égard, nous adhérons à l'idée et à la proposition avancées par l'Ambassadeur du Brésil à la dernière séance, à savoir que nous devrions également envisager la possibilité d'examiner et éventuellement de négocier des instruments juridiques non contraignants. De toute évidence, ces instruments ne devraient pas être une alternative à l'élaboration d'instruments juridiques contraignants ; ils peuvent néanmoins constituer de précieuses étapes intermédiaires dans le cadre d'une approche progressive. Cette approche plus flexible pourrait au moins nous permettre d'entamer une nouvelle phase de discussions et, espérons-le, de négociations, évitant ainsi que le processus ne se retrouve à nouveau dans une impasse.

Il est dans l'intérêt de tous que la Conférence conserve sa crédibilité et sa validité en tant qu'unique instance multilatérale de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Chili de ses observations et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter pour votre accession à cette très importante fonction. Ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer vos efforts. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence du désarmement. Ils vont trouver en la communauté du désarmement un groupe convivial et ouvert, dont les dispositions d'esprit facilitent les travaux.

Année après année, nous sommes confrontés au défi de trouver les moyens de sortir la Conférence de l'impasse. Compte tenu du caractère problématique du contexte sécuritaire mondial, et au vu des nombreux efforts déployés par le passé, dont fait état la compilation établie par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour le compte de votre présidence, nous sommes suffisamment réalistes pour savoir que, comme par le passé, toute proposition visant à modifier le statu quo se heurtera à l'adversité. Nous avons toutefois trouvé encourageants les multiples appels, lancés à la première séance de la session de cette année de la Conférence, à une créativité et à une souplesse accrues dès lors qu'il s'agit de définir le seuil à partir duquel un programme de travail sera établi. Ce dernier

ne devrait être ni notre Saint Graal, ni une fin en soi, mais plutôt un outil qui nous permettra de commencer à travailler sur des instruments visant à promouvoir le désarmement et la maîtrise des armements et à réprimer toute velléité de s'engager dans une nouvelle course aux armements.

À la séance d'ouverture de la session de cette année de la Conférence, nous avons indiqué que nous pourrions envisager, pour l'avenir de cette instance, une nouvelle approche guidée par le réalisme et le sens des responsabilités. Nous avons souligné que les canaux de communication qu'offre la Conférence revêtent une importance croissante dans un contexte mondial où les intérêts en matière de sécurité sont contradictoires, et déclaré que nous devrions tirer le meilleur parti possible de la plateforme existante, en nous appuyant sur les expériences positives du passé, lorsque nous avons mené des discussions de fond sur les points essentiels de l'ordre du jour de cette instance. En ce qui concerne un programme de travail, l'ouverture de négociations de fond pourrait, une fois de plus, ne pas être une perspective réaliste pour 2018. Un mandat plus spécifique de la Conférence qui inclurait ce type de discussion approfondie des points essentiels de l'ordre du jour sans avoir à recourir à de longs détours de procédure pourrait faciliter les choses. Toutefois, nous devons aussi progresser sur au moins quelques-uns des principaux points de l'ordre du jour et élaborer de nouvelles approches. Cela pourrait inclure des discussions relatives aux nouveaux défis mondiaux en matière de sécurité, tels que ceux liés aux menaces posées par l'intelligence artificielle, l'autonomie des technologies ou les cybermenaces.

Globalement, il nous semble que l'approche proposée pourrait comporter les quatre volets suivants. Le premier volet porte sur le fond. La Conférence doit renouer avec un débat nourri et suivi, même en l'absence d'un programme de travail spécifique assorti d'un mandat de négociation clair et précis. Dans le même ordre d'idées, nous devrions donner mandat à la Conférence pour qu'elle élargisse et approfondisse continuellement les débats de fond sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour, dont le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements, y compris un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, des garanties de sécurité négatives et la prévention de la course aux armements dans l'espace, et les nouveaux défis ou « questions frontalières » récemment exposés par M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement. Les débats pourraient essentiellement poursuivre les objectifs suivants :

- Faire le point sur les questions qui ont déjà été agréées au sein de la Conférence du désarmement ;
- Approfondir et élargir les discussions sur cette base, chaque fois que cela est possible ;
- Évaluer la valeur spécifique de chacune de ces questions pour la structure du dispositif de désarmement et de non-prolifération et pour la sécurité régionale et mondiale ;
- Mieux comprendre les exigences des instruments éventuels en termes de réciprocité, d'universalité et de pertinence régionale, y compris leur efficacité dans la prévention des atteintes à ces intérêts vitaux.

Toutefois, une nouvelle série de discussions ne constituerait pas une visée assez ambitieuse. Il nous faudrait une perspective claire en termes de négociations, comme il incombe à la Conférence. Cela nous amène au deuxième volet, qui concerne la définition de critères précis. Nous devons nous faire une idée plus claire du cadre propice à l'intégration des questions à l'examen dans un programme de travail officiel et spécifique. À cette fin, nous pourrions établir une feuille de route pour l'instauration de ce cadre, qui pourrait entre autres comprendre :

- L'approfondissement et l'élargissement des discussions dans les domaines techniques respectifs ;
- La définition d'un mandat de négociation ;
- La définition des critères de maturité lorsque le contexte semble se prêter à l'ouverture des négociations.

Un tel accord devrait être conclu d'entrée de jeu, afin de ne pas renvoyer une fois de plus les négociations à un avenir lointain et incertain ni les soumettre à d'autres conditions préalables, par exemple en les liant à d'autres points essentiels de l'ordre du jour.

En plus de définir les conditions à remplir pour entamer les négociations, nous pourrions également nous demander si la négociation d'un traité est la seule manière d'aller de l'avant ou si un accord sur d'autres formes d'entente pourrait également être acceptable. C'est le troisième volet de l'approche proposée : la forme adéquate.

Nous devons envisager tous les types d'instruments adaptés à la réalisation de notre objectif commun d'un monde plus sûr et plus stable au niveau d'armement le plus bas possible. Outre les traités ou conventions, cela pourrait également prendre la forme d'un code de conduite, de déclarations politiques ou de tout autre instrument susceptible de contribuer à une sécurité renforcée et partagée pour tous. L'efficacité de chaque instrument envisageable doit être le principe directeur de l'examen des différentes options.

Le quatrième volet consiste à convenir d'étapes intermédiaires sur la voie de négociations en bonne et due forme. Une gradation est souvent nécessaire, car l'objectif final d'un désarmement complet et absolu ne peut être atteint d'une seule traite. Dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements, cela pourrait impliquer :

- Premièrement, la définition d'exigences visant à garantir que les étapes intermédiaires restent ce qu'elles sont censées être : des paliers vers un monde exempt d'armes nucléaires, qui n'aspire nullement à préserver un statu quo insatisfaisant ;
- Deuxièmement, la détermination des obligations complémentaires qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires et aux États non dotés d'armes nucléaires selon différents scénarios, y compris les armes de destruction massive asymétriques, les nouvelles technologies de rupture et les activités d'acteurs non étatiques, dont les terroristes.

La bonne nouvelle, c'est que nous ne devons pas partir de zéro. Nous pourrions nous appuyer sur les progrès réalisés par le groupe de travail sur la voie à suivre, notamment les réflexions menées sur les exigences d'éventuels mandats de négociation spécifiques. Le processus décrit ci-dessus, s'il est mandaté par cette instance, devrait automatiquement intégrer le programme de travail de la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement. Les travaux menés et les progrès réalisés dans le cadre de ce mandat seraient régulièrement consignés dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement établi et soumis par la dernière présidence, conformément au Règlement intérieur en vigueur.

L'Allemagne serait disposée à s'impliquer de manière responsable dans le processus décrit ci-dessus, conformément à son engagement antérieur. Nous sommes prêts à débattre de ces suggestions avec nos partenaires et nous restons ouverts aux remarques et aux commentaires critiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration et de sa présentation des différents volets envisageables, lesquels donnent à réfléchir, ce à quoi nous pourrions nous employer pendant le reste de la journée et dans le cadre de cette discussion relative à un programme de travail.

Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe appelle l'attention de toutes les personnes présentes sur une étape importante dans la création d'un monde exempt d'armes de destruction massive (ADM), qui est passée presque inaperçue au sein des instances de désarmement de Genève. Je veux parler du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, élaborée en son temps à la Conférence du désarmement.

Au fil des ans, la Convention est devenue l'un des mécanismes multilatéraux les plus efficaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et prête un précieux concours à la sécurité internationale. Les résultats livrés depuis 1997 sont impressionnants : 96 % de plus de 72 000 tonnes de produits chimiques voués à destruction

en vertu de la Convention ont été éliminés. En d'autres termes, nous sommes très près de sauver l'humanité de cette arme mortelle.

L'année qui a marqué le dernier anniversaire en date de la Convention a été une année mémorable pour notre pays. Nos dernières munitions chimiques ont été détruites le 27 septembre 2017. La Russie a ainsi mené à son terme son programme d'élimination des stocks d'armes chimiques. En préférant agir plutôt que discourir, nous avons une fois de plus confirmé l'engagement ferme de notre pays à respecter ses obligations en vertu des accords internationaux. En outre, l'objectif a été atteint plus tôt que prévu, à savoir près de trois ans avant l'expiration des délais convenus. Nous vous rappelons que, dans notre cas, il s'agissait de détruire le plus grand arsenal d'armes chimiques du monde, soit près de 40 000 tonnes d'agents de guerre chimique létaux au total.

Il va sans dire qu'une opération d'une telle ampleur a nécessité des efforts sans précédent, principalement de la part des experts russes. En outre, un nombre non négligeable d'États ont participé à la mise en œuvre du programme national russe de destruction de l'arsenal chimique : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Tchéquie. Nous sommes reconnaissants à tous ces partenaires pour l'aide qu'ils nous ont apportée. Aujourd'hui, cette entreprise titanesque est achevée, et nous pouvons dire sans exagérer que l'élimination par la Russie de son arsenal chimique est une réussite historique dont nous pouvons nous féliciter ensemble.

Cependant, l'heure n'est pas encore à la détente. Il reste beaucoup à faire. À cet égard, nous appelons les pays dotés d'armes chimiques à suivre immédiatement l'exemple de la Russie, et les États qui ne font pas encore partie du champ juridique international de la Convention à y adhérer sans délai. Nous sommes convaincus qu'avec une volonté politique ferme, nous serons en mesure d'atteindre notre objectif commun de créer un monde exempt d'armes chimiques.

Ces dernières années, la communauté internationale a été confrontée à un nouveau défi majeur lié à l'utilisation, par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et par d'autres groupes, d'armes chimiques au Moyen-Orient. Le terrorisme, nous le savons tous, n'a pas de nationalité et ne connaît pas de frontières. Le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive est une menace pour l'humanité tout entière et ne peut être vaincu que par la coopération.

La Russie condamne fermement les crimes commis au moyen d'armes chimiques, où qu'ils soient perpétrés et quels qu'en soient les auteurs. Nous considérons qu'il est essentiel de chercher au cas par cas à établir la vérité et à traduire les responsables en justice. Toutefois, un tel verdict ne peut être rendu que sur la base de preuves irréfutables.

En outre, cela fait plusieurs années que la Russie soulève la question de la nécessité de prendre ensemble des mesures concrètes pour lutter contre le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive. Nous, les participants à la Conférence du désarmement, pouvons contribuer à la cause commune de la lutte contre cette menace. Il est temps que les paroles, les doutes et les hésitations cèdent la place aux actes concrets, et il est temps de commencer à élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Les composantes de ce projet de convention, établies par la délégation russe en coopération avec d'autres participants à la Conférence que cela intéresse, restent à l'ordre du jour de la Conférence en vue de servir de base à nos efforts conjoints. Nous sommes prêts à nous engager dans cette entreprise.

Pour terminer, nous voudrions souligner que l'élaboration d'une convention sur la lutte contre le terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive ne signifie en aucune façon que nous refusons de renforcer les mécanismes existants. À cette fin, la délégation russe coopère de manière active et constructive avec ses partenaires de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dans le cadre de la mise en application de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines, ainsi qu'avec ses partenaires au sein du Conseil de sécurité et du Comité 1540.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et je donne à présent la parole au Représentant du Japon.

M. Shindo (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir fait distribuer la précieuse compilation des propositions antérieures relatives au programme de travail. Nous trouvons les débats actifs que cette question a suscités à la séance plénière précédente encourageants. Comme le Japon l'a déclaré la semaine dernière, nous sommes favorables à un programme de travail large et équilibré fondé sur la méthode inclusive, car il pourrait inciter tous les membres à se montrer disposés à la souplesse et au compromis.

En ce qui concerne le mandat du programme de travail, parvenir à un mandat de négociation doit assurément être notre priorité. Notre mission, et notre responsabilité, c'est d'entamer des négociations sur les questions de désarmement. Cela fait beaucoup trop longtemps que nous faillons à cette mission. Il est grand temps pour nous de faire ce que l'on attend de nous. Nous sommes conscients que de nombreux efforts et tentatives ont été faits par le passé pour parvenir à un accord sur un mandat de négociation, malheureusement en vain. C'est là une autre réalité à laquelle il nous faut réfléchir. Si nous ne parvenons pas à nous accorder séance tenante sur un mandat de négociation, avons-nous un plan B ? Avons-nous une alternative ? Allons-nous perdre une autre année ? Nous devrions réfléchir à ce que nous pouvons faire, aux mesures que nous devrions prendre pour nous rapprocher de l'ouverture des négociations. Selon nous, être en mesure d'entamer un travail de fond en vue de préparer les négociations, c'est faire un pas en avant vers la réalisation de notre objectif.

En ce qui concerne le Japon, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit être mis en avant parmi les quatre principaux points de l'ordre du jour, mais nous sommes prêts à répondre avec souplesse aux autres points, tels que le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. En outre, il est urgent que nous redynamisions la Conférence. À cet égard, l'idée des méthodes de travail avancée par l'Ambassadeur d'Inde lors de la séance plénière précédente est encourageante, et le Japon est prêt à examiner cette question en détail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Japon. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : La destruction des armes chimiques de tous types est l'objectif fondamental de la Convention sur les armes chimiques. La Russie a récemment achevé la destruction de tous ses stocks d'armes chimiques ; il s'agit là d'un énorme pas en avant dans l'histoire de la Convention, et la Chine s'en félicite. Depuis le début de cette année, des progrès ont également été réalisés dans le traitement des armes chimiques abandonnées par le Japon en Chine ; toutefois, dans l'ensemble, le processus de destruction reste à la traîne.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Il reste à la traîne. La Chine espère donc que le Japon pourra accroître ses investissements et accélérer le processus d'excavation et de destruction afin que l'élimination des armes que le Japon a abandonnées en Chine il y a soixante-dix ans puisse se faire conformément au calendrier adopté par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à sa quatre-vingt-quatrième session. La Chine continuera de travailler avec le Japon et de veiller à ce que ce travail soit fait en temps opportun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine ; je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre entrée en fonctions et de vous souhaiter plein succès dans cette entreprise. Soyez assuré du plein appui de ma délégation, qui coopérera sans réserve avec vous pour vous aider dans la réalisation des objectifs de la Conférence du désarmement.

Face aux risques croissants de prolifération engendrés par l'accélération des progrès marqués dans les sciences et les technologies et par l'accentuation de la menace terroriste, et compte tenu de la nécessité, pour les États, de prêter constamment attention à cette évolution de la situation afin de garantir la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, je voudrais informer les États membres de la Conférence qu'en novembre dernier, l'Ukraine a organisé à Kiev, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un atelier international consacré à la promotion de la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de l'évolution des risques et des enjeux en matière de prolifération. Plus de 45 participants, représentants d'États Membres de l'ONU et d'organisations internationales, se sont réunis à Kiev les 2 et 3 novembre 2017 pour débattre des progrès marqués dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, et des difficultés rencontrées à cet égard, afin d'éviter la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs à destination des acteurs non étatiques.

L'atelier avait pour but premier d'aborder les questions de mise en œuvre, y compris l'évolution des risques et enjeux en matière de prolifération, afin de renforcer la coopération sur les plans pratique et opérationnel et en matière d'application, entre les États membres, les organisations internationales et les organisations régionales. L'atelier a eu pour thèmes l'importance que revêt la coordination des activités menées pour la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité compte tenu de la résolution 2325 (2016), les risques actuels dans le contexte de l'évolution des sciences, des technologies et du commerce international, le renforcement de la sécurité chimique, biologique et nucléaire et les pratiques efficaces en la matière, et d'autres questions pertinentes. Au cours de la réunion des principaux points abordés dans les débats, synthétisés en concertation avec les représentants des États Membres de l'ONU et des organisations internationales, il est ressorti que si, pour respecter leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004), de nombreux États avaient pris d'importantes mesures pour renforcer l'interdiction et le contrôle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, il subsistait des lacunes dans les domaines clefs, particulièrement dans celui de la sécurité biologique. Il a également été conclu que le caractère évolutif du terrorisme, mais aussi les progrès rapides de la science, des technologies et du commerce international, requéraient une attention constante lors de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité aux plans national, régional et international.

Le résumé de l'atelier international établi par le Président, que notre délégation souhaiterait voir le secrétariat distribuer à titre de document officiel de la session de cette année de la Conférence, fournit des informations plus détaillées relatives aux conclusions de cet atelier et aux recommandations pertinentes formulées à la suite des travaux menés au cours de cette manifestation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Ukraine d'avoir porté à notre attention le travail fondamental qui a été réalisé ; je ne doute pas que le secrétariat distribuera cette note. Aucune autre délégation ne semble souhaiter prendre la parole. Pardon, le Japon demande la parole.

M. Shindo (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la déclaration de la Chine concernant les armes chimiques abandonnées sur son territoire. Le Japon s'est attaqué à cette question en toute loyauté en se fondant sur le plan de destruction approuvé par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous estimons que le projet de destruction des armes chimiques abandonnées a progressé. Il s'agit d'un projet commun entre le Japon et la Chine, et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec notre partenaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons indiqué à la dernière session, l'idée était de poursuivre notre discussion informelle, de passer en mode informel et de prolonger les débats relatifs au programme de travail sur la base du document distribué précédemment. Permettez-moi donc de suspendre brièvement la séance pour l'instant, alors que nous entamons la séance informelle. La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 10 h 55 et reprend à 11 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues, une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Le Bélarus a la parole.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de donner à nouveau la parole à notre délégation. Je serai bref. Je voudrais simplement faire remarquer qu'en notre qualité de Conférence, nous devrions peut-être examiner de plus près l'algorithme, la proposition avancée par l'Ambassadeur Biontino au cours de la séance plénière d'aujourd'hui.

Pour commencer, je voudrais souligner que nombre de ses composantes nous semblent raisonnables, cohérentes, logiques, et fondamentalement conformes aux questions soumises à la Conférence par la délégation bélarussienne, notamment l'année dernière, dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la voie à suivre.

Je pense donc qu'examiner cette proposition plus en détail nous permettrait peut-être sortir du cercle vicieux dont nous sommes prisonniers.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus, et donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, peut-être aurais-je dû faire cette observation au cours de la réunion informelle, mais vous avez été si diligent ; vous avez rapidement suspendu la séance, et je n'ai pas eu le temps de rassembler mes idées. Je pense qu'il ressort des quelques éléments convergents issus des nombreuses interventions constructives faites au cours des premières sessions de cette année une préoccupation commune : la Conférence ne devrait pas poursuivre sans une activité concrète ou convenue qui vaille la peine d'être entreprise et qui soit cohérente avec son mandat et son objectif. Nous avons entendu aujourd'hui une proposition très claire de l'Allemagne. Lors de notre dernière session, nous avons entendu l'Ambassadeur d'Inde nous faire part d'idées et de propositions similaires, après quoi plusieurs idées et propositions ont été émises émanant de différents secteurs. Je ne pense pas que ces secteurs se soient particulièrement contredits les uns les autres, mais ce qui m'inquiète, c'est que le temps passe vite ; votre présidence touchera subitement à son terme, et nous ne devrions pas laisser ces idées sans suite. Je m'inquiète donc de la nécessité d'une sorte de processus informel, voire officiel, que vous pourriez proposer pour ne serait-ce que dresser le bilan de ce qui a été dit cette année et essayer de coucher sur le papier les éléments les plus pertinents de manière informelle afin que nous puissions les examiner et les envoyer dans nos capitales pour traduction. Ce que je constate, c'est que le début de cette nouvelle session de la Conférence est placé sous le signe d'une atmosphère plus positive que l'année dernière. J'en resterai là, mais nous avons peut-être besoin d'idées sur la manière de traduire ce qui a été dit en quelque chose qui puisse être examiné plus concrètement.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Nous avons une optique assez semblable également ; nous nous efforçons donc, avec le concours du secrétariat, de réunir certaines réflexions à cet égard. J'avais évoqué une courte liste, mais je pense que quand nous reviendrons mardi prochain, nous pourrons vous présenter un aperçu de la façon d'exploiter ces réflexions et de les pousser plus avant. Je pense que nous serons alors en mesure de partager avec vous un document que vous pourrez ensuite transmettre à vos capitales afin que nous puissions continuer à discuter de cette question et tenter de parvenir à des conclusions avant la fin de la présidence sri-lankaise. Vos réflexions rejoignent donc tout à fait les nôtres à ce stade, et nous allons entamer des discussions préparatoires à ce sujet.

Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, ceci conclut nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière se tiendra le mardi 6 février à 10 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 15.